

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h
Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion Restreinte du Lundi 27 mai 2019

P.V. N° 39

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire : M. Jean REDAUD

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD.

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Cyril BOUREAU – Michel EBRARD – Raymond PERON – Serge PAPA

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00
- **Secteur centre var** : Salle du stand de tir à l'arc quartier ST LAZARE à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00
- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

RAPPEL IMPORTANT AUX ARBITRES

Il est demandé à tous de respecter le délai de **21 JOURS FRANCS MINIMUM** pour toutes les indisponibilités. Une tolérance jusqu'à J – 17 jours est acceptée exceptionnellement et au cas par cas.

Par exemple une indisponibilité pour le samedi 18 mai 2019 doit être inscrite par vous-même, sur votre Espace FFF, avant le Vendredi 26 avril 2019 à 17 h (soit 3 vendredis avant).

Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.

CORRESPONDANCE

(reçue depuis la dernière réunion)

DES ARBITRES :

- **M. Ludovic CONSTANS** : adressant un document justificatif de son indisponibilité du 19/05/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Habib DAAS** : informant la commission d'un arbitre désigné lors d'une rencontre U15 D1 du 22/05/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Rémi DESMARE** : demandant son rattachement au profit de l'**EFC FREJUS ST RAPHAËL** suite à son déménagement à **FREJUS** (justificatif du nouveau domicile fourni). En attente de la lettre de démission du club d'appartenance actuel. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage, au Président et aux responsables des licences et des désignations.
- **M. Pierre JACOB** : au sujet de l'incompatibilité de ses deux désignations pour le dimanche 26/05/19 et précisant que le cas est identique pour **M. Nicolas GOUGES**, désigné avec lui. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Laurent JURDIC** : adressant ses remerciements pour sa désignation lors d'une demi-finale de coupe du VAR des U19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Noël LANDON** : s'excusant pour son absence devant la commission d'appel règlementaire du 20/05/19 en raison de ses obligations professionnelles. Transmis au Président et au représentant des arbitres au CD.
> informant la commission de ses difficultés pour envoyer ses rapports. Transmis au Président et au représentant des arbitres auprès de la commission de discipline.
- **M. Khalil TABTI** : s'excusant pour son absence lors d'une rencontre senior D4 du 19/05/19 et adressant un certificat médical justifiant de son indisponibilité. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Ilyas EL MORABITI** : s'excusant pour son indisponibilité tardive du 23/05 au 30/05/19 et adressant un certificat médical le justifiant. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **MM. Sébastien CAT – Sylvain COMBE – Patrick LE TEXIER – Sofiane MESGGUID – Willy PAMY** : s'excusant pour leur absence lors de l'assemblée générale des arbitres du 14/06/19 en raison de leurs obligations professionnelles ou scolaires ou en raison de contraintes familiales non prévues. Transmis au Président.
- **M. Dominique CARPENTIER** : s'excusant pour son absence lors d'une rencontre U19 D2 du 25/05/19 pour raison de santé. En attente du certificat médical justificatif. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Cédric DERVEAUX** : adressant un rapport relatif à des réserves techniques déposées lors d'une rencontre de coupe du VAR senior du 26/05/19. En attente de la confirmation des réserves techniques par le club réclamant. Transmis au chargé du traitement de celles-ci pour la CDA.
- **M. José CAUDMONT** : au sujet de l'assemblée générale des arbitres du 14/06/19. Les convocations ont été adressées individuellement à chaque arbitre par la messagerie de ligue le 23/05/19. Transmis au Président.
- **M. Matéo CAUDMONT** : communiquant ses nouvelles coordonnées téléphoniques. Pris note et rectifié dans FOOT2000. Transmis au responsable des licences.
- **M. Christophe COURET** : se portant candidat pour officier en qualité d'observateur pour la saison 2019/2020. Transmis au Président et aux responsables des désignations et de la formation.
> adressant un rapport relatif à des réserves techniques déposées lors d'une rencontre de coupe du VAR senior du 26/05/19. En attente de la confirmation des réserves techniques par le club réclamant. Transmis au chargé du traitement de celles-ci pour la CDA.
- **M. Karim FRANCOIS** : s'excusant pour son absence devant la CDA du 27/05/19 en raison d'un séjour à l'étranger. Transmis au Président et au chargé de l'instruction des dossiers d'arbitres.
- **M. Nicolas GOUGES** : au sujet du renouvellement de sa licence d'arbitre pour la saison 2019/2020. Réponse faite ce jour par le vice-président délégué de la CDA. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et au responsable des licences.
- **M. Edouard HUET** : s'excusant pour son absence devant la CDA du 27/05/19 en raison de ses obligations professionnelles. Transmis au Président et au chargé de l'instruction des dossiers d'arbitres.
- **M. Nicolas MONNIOTTE** : informant la commission de l'absence des deux assistants officiels désignés lors d'une rencontre U15 D2 du 25/05/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DE FRAIS DE DEPLACEMENT (FD)

Transmises au comptable de la CDA à réception :

- **M. Rémi BLANC** : **FD** rencontre U15 D2 du 19/05/19 à charge pour moitié chacun du **FC GONFARON** et de l'**AS LES VALLONS**.
- **M. Walid EL AKKARI** : **FA** rencontre senior D4 du 14/04/19 à charge du **CSK VAL DES ROUGIERES** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.

INDISPONIBILITES :

- M. Rachid SIAFA : le 25/05/19.
- M. Ilyas EL MORABITI : du 23 au 30/05/19.

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :

A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :

/

B) DEMANDES PONCTUELLES :

- **FC PUGETOIS** : trois arbitres pour leur rencontre U15 D2 du 26/05/19.
- **US CUERS PIERREFEU** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D3 du 26/05/19.
- **US LUCOISE** : un arbitre pour leur rencontre U19 D2 du 25/05/19.
- **ES SOLLIES FARLEDE** : trois arbitres pour la finale de la coupe du VAR des féminines à 8 du 02/06/19.

2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **SP C TOURVAIN** : au sujet d'une demande d'arbitre pour représenter le club au regard du statut de l'arbitrage. Transmis à la commission concernée.

DIVERS :

- **MM. Philippe SULTAN – André ABLARD – Yves FRACHET** : confirmant leur présence lors de l'assemblée générale des arbitres du 14/06/19. Transmis au Président.

QUESTIONS DIVERSES :

- Compte rendu de la réunion relative aux désignations des arbitres en partenariat avec le District **GRAND VAUCLUSE**.
- Etude des actes de candidature pour intégrer la CDA pour la saison 2019/2020.

AUDITIONS :

- La commission reçoit ensemble et sur convocation **MM. Veselin MINCHEV** et **Saïd BALIDOU**.
- Elle procède à leur audition et prend acte des explications apportées en réponse aux questions des membres de la CDA.
- La commission prend acte de l'absence excusée de deux arbitres règlementairement convoqués et pour l'un d'entre eux et après étude des griefs reprochés, décide de le sanctionner conformément à l'annexe 3 du règlement en vigueur pour la saison en cours.

*Prochaine réunion plénière
Lundi 3 juin 2019 à 18h30*

Le Président: Patrice BOUREAU
Le Secrétaire : Jean REDAUD